



7

?

Winterthur, le 23 octobre 2015

Concerne : résiliation du contrat



Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 02 novembre qui a retenu notre meilleure attention.

Par la présente, nous vous avons confirmé la résiliation du raccordement susmentionné pour le **10.07.2017**. Le contrat a débuté le 10.07.2015 pour une durée minimal de 24 mois.

Pour une résiliation ou un changement d'opérateur avant l'échéance de votre contrat, nous facturons un montant forfaitaire de CHF 349.00 en accord avec nos conditions générales de vente.

Du fait que ce contrat à été contrôlé par l'instance officielle de Swisscom, de même l'enregistrement qui digne comme base de contrat, nous pouvons prouver que vous avez absolument tout compris et qu'il n'y a eu un mal entendus ou une mauvais compréhension a aucun moment de l'appel.

Pour cela, nous ne voyons pas une raison d'annuler cette inscription. De fait que ce numéro dans l'annuaire ne possède **pas un astérisque**, le numéro est libre d'être contacter par des agences de publicité.

En regrettons ne pas vous donner une suite favorable à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

SuissePhone Communications GmbH


S. Alit
Adjoint administratif